

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 24^e jour de juillet 2014 à 9 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Marlene Séguin, Daniel L. Fournier, Julia Stuart, Anne Poirier, Bernard Bazinet et Joanna Nash.

La directrice générale France Bellefleur et la secrétaire-trésorière adjointe, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Consultation sur les demandes de dérogations mineures

2.1 Demande de dérogation mineure - Route du Doctor-Henry - Matricule 1792-34-7199

3. Demandes de dérogations mineures

3.1 Demande de dérogation mineure - Route du Doctor-Henry - Matricule 1792-34-7199

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du certificat – Règlement #193

4.2 Garage municipal – Point reporté

5. Loisirs et culture

5.1 Drainage et fondation – Patinoire et tennis

6. Période de question

7. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h. La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel et présidente de l'assemblée, Madame Guylaine Berlinguette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*

2014-0121

1. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents lors de cette séance et sont d'accord pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :

- Comptes à payer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La mairesse quitte la séance.

2. Consultation sur la demande de dérogation mineure

2.1 Demande de dérogation mineure - Route du Doctor-Henry - Matricule 1792-34-7199

Aucun citoyen n'est présent. Aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogations mineures

3. Demandes de dérogations mineures

2014-0122

3.1 Demande de dérogation mineure - Route du Doctor-Henry - Matricule 1792-34-7199

CONSIDÉRANT que l'objectif de l'opération cadastrale proposée consiste en la création de deux (2) terrains dont le frontage minimal ne serait pas conforme en front sur la Route du Doctor-Henry. En effet, le frontage minimal requis est de 60 mètres alors que le frontage proposé est de 47 mètres;

CONSIDÉRANT que le frontage minimal requis selon le schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides est de 50 mètres;

CONSIDÉRANT que le frontage actuel de l'emplacement à subdiviser est de 94 mètres et que le propriétaire a la possibilité de construire une rue qui permettrait de créer des terrains conformes;

CONSIDÉRANT que la création de deux (2) terrains sur la route du Doctor-Henry à cet endroit, pourrait résulter en la construction de deux (2) nouvelles entrées charretières, ce qui réduiraient la sécurité sur ce tronçon routier;

CONSIDÉRANT que le terrain en voie d'être subdivisé comporte une zone à risque de mouvement de sol et que celle-ci a été clairement identifiée sur le plan préliminaire 22561 préparé par l'arpenteur-géomètre Simon Jean;

CONSIDÉRANT que la construction d'une résidence, l'implantation d'un système de traitement des eaux usées et d'un puits individuel seraient possibles sur chacun des terrains créés, et ce, en tenant compte de la zone à risque de mouvement de sol;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que le conseil approuve la création de deux (2) terrains dont le frontage sera de 47 mètres chacun en front sur la Route du Doctor-Henry alors que le frontage minimal requis est de 60 mètres aux conditions suivantes :

- Qu'une servitude de passage soit établie entre les deux terrains projetés de façon à n'avoir qu'une seule nouvelle entrée charretière possible sur la route du Doctor-Henry;
- Que le plan de subdivision final pour la création des deux (2) terrains, préparé par l'arpenteur, soit déposé et approuvé par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La mairesse réintègre la séance

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du certificat – Règlement #193

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale dépose le certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement #193 – Règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 1 600 000 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal.

4.2 Garage municipal – Point reporté

Ce point est reporté à une séance subséquente.

5. Loisirs et culture

2014-0123

5.1 Drainage et fondation – Patinoire et tennis

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer des travaux de fondation et de drainage afin d'installer un nouveau terrain multisports et une nouvelle patinoire au Parc du Ruisseau Beaven;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Gilbert P. Miller & Fils Ltée	70 698.13 \$
Inter Chantiers Inc	81 423.87 \$
David Riddell Excavation/Transport	97 244.71 \$
Excavation RB Gauthier Inc	99 990.59 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Équipe Laurence d'accepter la proposition du plus bas soumissionnaire conforme, soit Gilbert P. Miller & Fils Ltée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Anne Poirier

Et résolu d'accepter la soumission de Gilbert P. Miller & Fils Ltée au montant de 70 698.13 \$, taxes incluses, pour les travaux de drainage et de fondation pour le terrain multisports et la patinoire au parc du Ruisseau Beaven.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-0124

6. Comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash et résolu que le compte suivant soit payé :

Les Serres d'Arundel, Senc* 103.45 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Liste des chèques émis :

Frances Jones 375.00 \$

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir complémentaire pour la période de juin 2014, transmis en date du 24 juillet 2014.

Je soussignée, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-0125

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Anne Poirier et résolu que la séance soit levée à 9 heures 4.

Guylaine Berlinguette
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale